



PLUi

COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST AMIENS

SYNTHESE – L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

LES CONSTATS ET LES SOLUTIONS

CONSTAT 1. UN TERRITOIRE AUX ESPACES NATURELS EXCEPTIONNELS

Une pluralité de milieux coexiste sur l'intercommunalité : marais, plaines agricoles, alignements de haies, espaces arborés, milieux humides, vallées sèches, ...

La cohérence de ces milieux à l'échelle du territoire est assurée par la trame verte et bleue, qui est un réseau formé des continuités écologiques identifiées comprenant les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques (58 biocorridors présents sur l'ensemble de 18 communes).

La ressource en eau joue un rôle important dans la qualité des milieux le long des berges de la Somme.

Ainsi, on trouve des zones à dominante humide sur 13 des communes (Ailly-sur-Somme, Yzeux, Bourdon, Crouy-Saint-Pierre,)

Des secteurs présentant de fortes capacités biologiques sont identifiés :

- 7 communes sont concernées par les 2 sites Natura 2000
- L'ensemble des communes de l'intercommunalité intercepte un ou plusieurs sites sur les 11 ZNIEFF de type 1 et 1 ZNIEFF de type 2

CONSTAT 2. DES RISQUES A MAITRISER

Des risques sont liés aux milieux naturels, lié principalement à la présence de l'eau :

- Des risques de ruissellement identifiés
- Des risques d'inondations : 14 communes sont couvertes par les dispositions du PPRI de la Somme
- Des coulées de boues, l'ensemble des communes ayant été concerné par au moins un arrêté de catastrophe naturelle
- Un recul des berges de la Somme progressif,
- ... sont autant d'éléments qui constituent un risque tant pour la qualité des milieux que pour la sécurité des personnes, des biens et de l'activité économique.

Le saviez-vous ?

- 7 communes sont traversées par 2 sites Natura 2000
- 18 communes interceptent au moins 1 ZNIEFF
- 3 km de haies plantées à Saint Sauveur pour lutter contre le ruissellement





Aussi, des carrières sont répertoriées sur 15 communes. La présence de carrières peut avoir un impact sur la sécurité des personnes et des biens. Enfin, on compte 14 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

CONSTAT 3. DES RESEAUX A CONSOLIDER

La distribution en eau potable est assurée par les 22 captages d'eau potables. 7 communes sont concernées par des périmètres de protection des captages d'eau potable (Ailly-sur-Somme, Belloy-sur-Somme, Breilly, Cavillon, La Chaussée-Tirancourt, Ferrières, Picquigny)

On compte 3 stations d'épuration qui assurent l'assainissement (Ailly-sur-Somme, Picquigny, Saint Sauveur). De même, 8 communes de l'intercommunalité disposent d'un plan de zonage d'assainissement. L'assainissement fonctionne majoritairement de manière non collective.

La commune d'Argoeuves est traversée par une canalisation de distribution de gaz engendrant des servitudes. Enfin, Argoeuves, Ferrières et Saisseval sont concernées par la servitude lié à la présence de l'oléoduc sur leur territoire

LES PISTES DE DEVELOPPEMENT PROPOSEES PAR LE PLUI

- ➔ Décliner localement la trame verte et bleue pour permettre la cohérence entre les milieux à l'échelle de chaque commune
- ➔ Protéger la diversité des milieux
- ➔ Maîtriser les risques liés à la ressource en eau
- ➔ Intégrer les différentes servitudes

